

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/450

15 mars 1984

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 9 DECEMBRE 1983, ADRESSEE AU PRESIDENT DU COMITE
DU DESARMEMENT PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA NORVEGE
CONCERNANT LES ARTICLES 33 A 35 DU REGLEMENT INTERIEUR

Me référant aux dispositions du règlement intérieur du Comité du désarmement concernant la participation d'Etats non membres, j'ai l'honneur de demander que la Norvège, par le truchement de sa mission permanente à Genève, soit autorisée à participer aux travaux de la session de 1984 du Comité relatifs à toutes les questions de fond inscrites à son ordre du jour. Cette demande vise aussi bien les séances plénières que les réunions officieuses, ainsi que les réunions des groupes de travail et des autres organes subsidiaires qui pourraient être créés.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent :

(Signé) Martin HUSLID